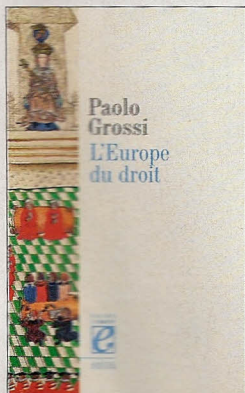


Aux sources de la belle idée du droit

Le droit n'est pas essentiellement ce qu'en croit spontanément un esprit irréfléchi : l'expression d'un pouvoir surplombant de sa force coercitive les particuliers. Animée par cette conviction, la plume du grand historien du droit Paolo Grossi revisite plusieurs siècles de réalité juridique pour donner un livre aussi intelligent que pédagogique : *L'Europe du droit*.

Saisir le concept de droit implique de le déconnecter de celui de pouvoir, comme Foucault disjoignit le pouvoir de l'Etat. A la faveur de cette opération, le droit apparaît dans sa réalité : il est le « *tissu invisible* » de la vie quotidienne, exprimant la société plus que l'Etat. Du coup, aussi loin de résider à la surface de la société que d'être, comme le postulent les marxistes, une superstructure permettant la domination de classe, le droit est une « *réalité radicale* », vivant au niveau des racines de l'existence collective. Contrats, achats, ventes, héritages, mariages, querelles, divorces, en constituent la chair palpitante.



L'Europe du droit,
de Paolo Grossi, trad. Sylvie
Taussig, Seuil, 300 p., 24 €.

La métaphore de la chair programme l'histoire du droit comme une histoire naturelle ou, mieux, comme une physiologie. La vie du droit se développe dans le temps à la façon des espèces vivantes : par embranchements, mutations, évolutions. La méthode de Grossi paraît plus proche de Darwin que de Lamarck, dans la mesure où l'évolution du droit, sans manquer d'être logique, échappe à

tout déterminisme finaliste. Cette évolution – comme la vie aux yeux de Léonard de Vinci – suit une ligne serpentine, avec des nouveautés et des retours. Ainsi, la grande caractéristique du droit médiéval, à savoir la factuelité (le droit engendré par le fait) tente son retour en plein cœur de notre modernité tardive. Pour preuve : nous ne cessons d'exiger que le droit s'accorde à la réalité sociale. Les demandes concernant le mariage homosexuel ou la légalisation du cannabis illustrent cette mutation.

La magnifique étude de Grossi n'est pas une banale et extérieure histoire du droit. C'est un travail de pensée qui prend appui sur la traversée du temps, pour s'articuler à la question : qui – ou quoi – est légitimé à produire le droit ? ■ **Robert Redeker**